

Affaire Hanouna-Boyard : C8 condamné à payer une amende record de 3,5 millions d'euros

Par [Le Figaro](#)

Publié il y a 16 minutes,

Mis à jour il y a 2 minutes



Cyril Hanouna avait déjà écopé d'une amende de 3 millions d'euros pour un canular jugé homophobe en mai 2017. *AFP*.

Cyril Hanouna avait violemment pris à partie le député Louis Boyard (LFI) pendant l'émission

« Touche pas à mon poste », diffusée le 10 novembre 2022.

La sanction de l'Arcom est tombée : au terme de la procédure engagée après les propos de Cyril Hanouna pendant l'émission

« *Touche pas à mon poste* », diffusée le 10 novembre 2022, la chaîne C8 doit payer un montant de 3,5 millions d'euros.

Cyril Hanouna avait violemment pris à partie le député Louis Boyard (LFI), le traitant de « merde », de « bouffon », de « tocard », d'« abruti », après que celui avait accusé les « cinq personnes les plus riches » de France d'« appauvrir l'Afrique », citant Vincent Bolloré, propriétaire du groupe Canal+ et de sa chaîne C8, lors d'une séquence consacrée au bateau de migrants Ocean Viking.

Le régulateur a estimé que *«ces propos ont porté atteinte aux droits de l'invité, au respect de son honneur et de sa réputation»*. L'Arcom considère également que *«la séquence traduisait une méconnaissance par l'éditeur de son obligation de maîtrise de son antenne»*, inscrite à l'article 2-2-1 de sa convention.

Nombreux avertissements et sanctions

Dans une seconde décision, l'Arcom a mis en demeure C8 *«de se conformer à l'avenir aux stipulations de l'article 2-3-8 de sa convention relatives à l'honnêteté et à l'indépendance de l'information et des programmes qui y concourent»*. Le régulateur considère que l'invité a été *«explicitement empêché d'exprimer en plateau un point de vue critique à l'égard d'un actionnaire du Groupe Canal +, auquel appartient le service de télévision C8 et que, par suite, l'émission n'avait pas été réalisée dans des conditions qui garantissent l'indépendance de l'information»*.

Les altercations et incidents lors des émissions de Cyril Hanouna ont déjà valu à sa chaîne de nombreux avertissements et sanctions, dont une amende de 3 millions d'euros pour un canular jugé homophobe en mai 2017.